

Document d'analyse du personnel/Staff Discussion Paper—2024-2

Dernière mise à jour : 25 mars 2024

Résultats de l'enquête de 2023 sur les modes de paiement acceptés par les commerçants : la pandémie de COVID-19 n'a pas fait disparaître l'argent comptant

Par Angelika Welte, Katrina Talavera, Liang Wang et Joy Wu

Département de la Monnaie
Banque du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0G9, Canada

awelte@banqueducanada.ca, KTalavera@banqueducanada.ca
LWang@banqueducanada.ca, JWu@banqueducanada.ca



Les documents d'analyse du personnel de la Banque du Canada présentent les résultats de recherches menées à terme par les employés sur un vaste éventail de questions touchant aux politiques de la banque centrale et sont rédigés en toute indépendance du Conseil de direction de la Banque. Ils peuvent étayer ou remettre en question les idées dominantes en matière de politiques, et ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de la Banque. Par conséquent, les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur uniquement et n'engagent aucunement la Banque.

Remerciements

Nous remercions Mario Caceres, Vanessa Chan et l'équipe d'Ipsos de leur collaboration au travail sur le terrain, y compris les entretiens qualitatifs et cognitifs. Nous remercions aussi nos collègues de la Banque du Canada de leurs précieux commentaires sur nos recherches sur le terrain : Céline Armstrong, Jeffrey Birch, Danielle Côté, Soo Jin Kim, Christine McAllister, Alex Shcherbakov, André Stenzel, Stephen Wild, Hong Yu Xiao, Marie-Hélène Felt, Chris Henry et Helena Wang.

L'instrument d'enquête a fait l'objet de tests et d'examen internes approfondis. Silvia Moldovan a testé la version française en ligne. Nos collègues Ron Coombs, Mike Dalziel, Dan Dubé et Bruce Larmour ont répondu à l'enquête pour tester les entretiens téléphoniques assistés par ordinateur (ETAO) et la version Web. Nous tenons aussi à remercier les membres suivants des bureaux régionaux pour leur temps et leur expertise : Monique LeBlanc, Ted Mieszkalski, Farid Salji, Trevor Frers, Manuel Parreira, Erica Codner, Jean-Pierre Ayotte et Silvia Moldovan.

Merci à Heng Chen de nous avoir aidés pendant la pondération et d'avoir relu une première version du présent rapport. De plus, les commentaires et les suggestions de Kim P. Huynh et de Stephen Wild ont permis d'en améliorer la portée, la précision et la concision. Shelley Edwards et Maren Hansen ont également révisé le rapport pour en améliorer la lisibilité. Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de la Banque du Canada. Nous assumons l'entière responsabilité de toute erreur qui pourrait subsister.

Résumé

Ces dernières années, l'essor des modes de paiement numériques a suscité un débat, au Canada et à l'étranger, sur l'avenir de l'utilisation de l'argent comptant aux points de vente. Afin de mieux comprendre les tendances relatives aux modes de paiement acceptés au pays, notamment le taux d'acceptation de l'argent comptant et l'incidence des modes de paiement novateurs comme les paiements mobiles, la Banque du Canada a mené une enquête auprès des petites et moyennes entreprises canadiennes. Selon les résultats de l'enquête, 96 % des répondants acceptaient l'argent comptant en 2023. L'acceptation des cartes de débit et de crédit a augmenté depuis 2021 pour s'établir à 89 %. On note également une croissance de l'acceptation du côté des paiements numériques. Cela dit, la grande majorité des commerçants (92 %) n'ont pas pour autant l'intention de cesser d'utiliser l'argent comptant à l'avenir. Par conséquent, l'argent comptant et les paiements numériques continuent de coexister aux points de vente, et le Canada est loin d'être une société sans argent comptant.

Sujets : Billets de banque; Monnaies numériques et technologies financières; Méthodes économétriques et statistiques

Codes JEL : C8, D22, E4 et L2

1 Introduction

Le présent rapport fait le point sur les modes de paiement acceptés par les petites et moyennes entreprises (PME) au Canada.

Depuis quelques années, les paiements numériques ont gagné en popularité au pays, bien des gens ayant adopté des modes de paiement novateurs. Parmi ceux-ci, on retrouve les cartes de crédit et de débit sans contact, les transferts électroniques de fonds entre comptes bancaires (communément appelés « virements Interac^{MD} » au Canada) et les paiements mobiles.

Une vision globale des paiements de détail au Canada prend en compte à la fois le consommateur et le commerçant. Rochet et Tirole (2006) expliquent que, d'une part, les consommateurs peuvent seulement utiliser les modes de paiement acceptés par les commerçants et que, d'autre part, les commerçants peuvent uniquement servir les consommateurs qui ont accès aux modes de paiement que le commerçant accepte et qui choisissent de les utiliser.

La Banque a mis en place un programme continu d'enquêtes sur les préférences des consommateurs en matière de paiement. Chen et coll. (2022) indiquent que, malgré la diminution de la part des transactions en argent comptant dans l'ensemble des paiements de détail jusqu'en 2021, l'argent comptant est encore régulièrement utilisé. En effet, Henry, Rusu et Shimoda (2024) ont constaté que l'utilisation de l'argent comptant est restée stable depuis novembre 2020. La Banque a mené des enquêtes sur les modes de paiement acceptés par les commerçants en 2006 (Arango et Taylor, 2008), en 2015 (Kosse et coll., 2017), en 2018 (Huynh, Nicholls et Nicholson, 2019) et, dans un format revu, en 2021-2022 (Welte et Wu, 2023)¹. Selon cette dernière enquête, 97 % des PME au Canada acceptaient des paiements en argent comptant en 2021-2022 et seulement 3 % d'entre elles prévoyaient ne plus le faire.

Le présent rapport contient une mise à jour des résultats de l'enquête sur les modes de paiement acceptés par les commerçants de 2021-2022. Notre principale conclusion est que l'argent comptant est encore largement accepté aux points de vente et que la plupart des commerçants ont l'intention de continuer à accepter ce mode de paiement à l'avenir. Nous constatons également que les taux d'acceptation

¹ Les données des différentes enquêtes ont été utilisées dans d'autres recherches de la Banque, comme celles de Huynh, Nicholls et Shcherbakov (2022) et de Welte et Molnar (2020).

des cartes de crédit et de débit restent élevés et que, comme dans l'enquête de 2021-2022, l'acceptation des modes de paiement varie selon la taille, l'industrie, la région et le type de milieu.

Voici le plan du rapport. La section 2 résume la façon dont l'enquête est conçue et sa méthodologie. La section 3 présente les nouveaux résultats sur l'acceptation de l'argent comptant et des autres modes de paiement par les commerçants. Elle indique aussi leur intention par rapport à l'argent comptant et leur perception des différents modes de paiement. De plus, elle fournit des informations sur les montants d'argent comptant que les commerçants conservent dans leurs locaux. La section 4 présente la conclusion.

2 Conception et méthodologie de l'enquête

Cette section présente la portée de l'étude ainsi que la base d'échantillonnage et les méthodes d'enquête utilisées. L'enquête de 2023 sur les modes de paiement acceptés par les commerçants a été réalisée selon une approche mixte (Starr, 2012) combinant des données quantitatives recueillies sur le terrain avec des résultats exploratoires ou qualitatifs. Ces derniers ont été obtenus par l'entremise de groupes de discussion et d'entretiens approfondis avec les commerçants.

2.1 Commerçants visés et base d'échantillonnage

En 2023, les entreprises visées par l'enquête :

- sont situées au Canada
- sont de petite taille (0 à 5 employés) ou de taille moyenne (6 à 49 employés)²
- vendent des biens ou des services à des particuliers
- sont détenues et exploitées de manière indépendante et ne font pas partie d'une chaîne ou d'une franchise
- vendent certains de leurs biens ou services dans des magasins physiques ayant pignon sur rue

² Le nombre d'employés ne comprend pas les propriétaires.

L'enquête sur les modes de paiement acceptés par les commerçants de 2023 ciblait les commerçants de trois industries classées par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)³. Ces industries sont le commerce de détail (codes 44 et 45); la restauration et les débits de boissons (code 722) et les autres services (sauf les administrations publiques) [code 81], ce qui comprend la réparation et l'entretien, ainsi que les services personnels et les services de blanchissage. Pour en savoir plus, voir le **tableau 1**.

L'étude est axée sur ces catégories de commerçants pour plusieurs raisons. Comme les PME ont généralement plus de contrôle sur le choix des modes de paiement qu'elles acceptent, ces modes de paiement varient davantage. Les grandes entreprises ont tendance à accepter la plupart, voire la totalité, des modes de paiement courants (argent comptant, cartes de débit et cartes de crédit) ainsi que les paiements numériques⁴. Enfin, les commerçants des industries visées par l'enquête servent principalement des consommateurs plutôt que d'autres commerçants ou des organismes publics.

Afin d'améliorer l'approche d'échantillonnage à deux degrés utilisée dans le cadre de l'enquête de 2021-2022, nous avons dressé la liste des commerçants à consulter selon une approche à un degré⁵. Nous avons créé une base d'échantillonnage représentative à l'aide de la base de données de Dun & Bradstreet (D&B) Hoovers en téléchargeant des renseignements sur tous les commerçants répondant aux critères de la population cible de l'enquête. Conformément à la méthode de Welte (2017), nous avons exclu les chaînes et les franchises de la base d'échantillonnage. Nous avons également supprimé les doublons dans les numéros de téléphone pour éviter de contacter la même entreprise plusieurs fois.

Nous avons défini des strates, ou sous-ensembles, à partir de la taille des entreprises, des trois industries mentionnées, de cinq secteurs géographiques (la Colombie-Britannique, les Prairies, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique) et du type de milieu

³ Dun & Bradstreet Hoovers ont mis le SCIAN à jour en 2022, ce qui a changé les codes de certaines industries et fusionné certaines catégories d'industries qui étaient séparées dans le SCIAN de 2017. Les industries visées dans l'enquête de 2023 sont les mêmes qu'en 2021-2022 (Welte et Wu 2023), mais les codes de certaines sont différents de ceux de 2021-22. Voir Statistique Canada (2022) pour plus d'information.

⁴ Une prochaine étude de la Banque du Canada portera sur les modes de paiement acceptés par les grandes entreprises.

⁵ L'approche à deux degrés consiste à échantillonner les régions de tri pour créer une base d'échantillonnage, puis à sélectionner des commerçants au hasard à partir de cette base pour dresser la liste d'invitation. Pour en savoir plus, voir le rapport de Welte et Wu (2022).

(urbain ou rural). Nous avons ensuite fixé un objectif, ou quota, pour le nombre de réponses de chaque strate. Les quotas ont été calculés sur la base du Registre des entreprises de juin 2022, le répertoire central de données de Statistique Canada sur les entreprises ayant des activités au Canada. Les quotas ont été fixés de façon à respecter la diversité des entreprises canadiennes et leur répartition dans les cinq grandes régions⁶. Comme pour l'enquête de 2021-2022, nous avons utilisé un échantillonnage aléatoire stratifié. Nous avons intentionnellement suréchantillonné certains quotas pour tenir compte des taux de réponse relativement plus faibles que d'autres.

2.2 Conception et élaboration de l'instrument d'enquête

L'instrument d'enquête reprend les procédés de l'enquête de 2021-2022. Il comporte deux parties, qui correspondent aux deux phases de l'enquête. La phase 1 est un entretien téléphonique assisté par ordinateur (ETAO), pendant lequel les commerçants décrivaient leurs activités et répondaient à des questions sur les modes de paiement acceptés. À la fin de la phase 1, les commerçants pouvaient indiquer s'ils souhaitaient participer à la phase 2 et, dans l'affirmative, par quel moyen (au téléphone, ou depuis un ordinateur ou un appareil mobile).

En réponse à l'autorisation relativement récente de facturation de frais supplémentaires sur les transactions par carte de crédit, nous avons ajouté de nouveaux modules à la phase 2 de l'instrument d'enquête⁷⁸. Nous avons testé ces modules lors des séances qualitatives et des entretiens cognitifs.

2.3 Échantillon final et pondération

L'enquête de 2023 sur les modes de paiement acceptés par les commerçants a été réalisée d'avril à juin 2023⁹. L'échantillon final de la phase 1 comprend

⁶ Pour protéger la confidentialité, nous n'avons pas calculé de quotas séparés pour les territoires. Notre base d'échantillonnage plaçait plutôt les PME dans le territoire correspondant à leur région : le Yukon avec la Colombie-Britannique, et les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut avec les Prairies.

⁷ Depuis le 6 octobre 2022, les entreprises de toutes les provinces, à l'exception du Québec, peuvent facturer à leur clientèle les frais liés aux paiements par carte de crédit. Pour en savoir plus, consulter le site de la [Fédération canadienne de l'entreprise indépendante](#).

⁸ Les nouveaux modules de la phase 2 de l'enquête de 2023 comprennent des questions sur la gestion des modes de paiement, les stratégies de tarification, la fraude et la perception des différents modes de paiement.

⁹ L'équipe d'Ipsos, notre partenaire d'enquête, a mené les sondages sur le terrain.

895 répondants et celui de la phase 2, plus petit, en comprend 112. De plus, l'ensemble de données final comprend les données recueillies lors des tests de l'instrument d'enquête et les réponses aux questionnaires papier gérés par les bureaux régionaux de la Banque. Le présent rapport contient un examen des données recueillies pendant la phase 1 et une analyse du module sur les perceptions des modes de paiement de la phase 2.

Puisque l'ensemble de données final est constitué des réponses des commerçants qui ont choisi volontairement de participer à l'enquête, la composition de ce groupe peut différer de celle de la population générale. Afin de réduire les biais d'échantillonnage et d'améliorer la comparabilité entre les enquêtes menées par la Banque auprès des commerçants, nous avons pondéré les données de la phase 1 pour faire correspondre l'ensemble final de données à la population de commerçants¹⁰.

Nous avons suivi la méthodologie de pondération de Chen et Shen (2017) et calibré les coefficients de pondération selon les caractéristiques indiquées dans le Registre des entreprises de juin 2022 de Statistique Canada ¹¹. Plus précisément, les pondérations ont été effectuées selon le nombre d'employés, l'industrie, le type de milieu (urbain ou rural) et la région géographique. Le **tableau 2** présente les compositions non pondérées et pondérées. Les lignes où la proportion non pondérée est inférieure à la proportion pondérée indiquent que le groupe a été sous-échantillonné dans l'enquête de 2023 par rapport à la population des entreprises canadiennes et que, par conséquent, nous avons appliqué des coefficients plus importants. Les lignes où la proportion non pondérée est supérieure à la proportion pondérée indiquent un groupe suréchantillonné par rapport à la population et nécessitant des coefficients de pondération plus faibles.

En raison des réponses ou des tailles d'échantillon limitées dans certaines strates, certaines estimations sont sujettes à des coefficients de variation élevés¹². Nous

¹⁰ Nous n'avons pas pondéré les données de la phase 2 en raison de la taille limitée de l'échantillon. Les résultats de la phase 2 doivent donc être interprétés avec prudence.

¹¹ Le processus de pondération consiste à calibrer plusieurs ensembles de coefficients de pondération ajustés (c.-à-d. à fixer des coefficients initiaux égaux à 1, à calculer les probabilités d'inclusion en tant que coefficients initiaux et à les ajuster pour tenir compte de l'absence de réponse), comme le font Chen et Shen (2017).

¹² Nous adaptons la procédure de Chen et Shen (2017) pour l'enquête de 2023 en procédant à une estimation de la variance à l'aide de coefficients de pondération générés selon une méthode de type bootstrap afin de prendre en compte l'effet de la procédure d'ajustement proportionnel. Nous calculons ensuite les coefficients de variation selon les écarts-types obtenus à l'aide de la méthode de type bootstrap.¹³ Comme indiqué à la fin de la section 2.3, ce résultat doit être interprété avec prudence en raison de la taille limitée de l'échantillon.

signalons les estimations dont les coefficients de variation sont supérieurs au seuil et supprimons les estimations, s'il y a lieu, conformément aux directives de Statistique Canada (2020). Nous n'avons pas testé les différences statistiques dans l'enquête de 2023 ni dans les autres enquêtes de la Banque sur les modes de paiement acceptés par les commerçants. Nous comparons l'enquête de 2023 avec les précédentes pour mettre en évidence les tendances nationales aux points de vente au fil du temps, mais ces comparaisons doivent être interprétées avec prudence en raison des différentes méthodologies utilisées.

3 Modes de paiement et commerçants : acceptations, intentions et préférences

Nous montrerons dans cette section que l'argent comptant et les cartes de débit et de crédit sont largement acceptés au Canada, mais que l'acceptation de chaque mode de paiement varie en fonction de la taille, de l'industrie et de la région de l'entreprise (**tableau 3a**). L'acceptation des chèques et des nouveaux modes de paiement (paiements par carte sans contact, paiements mobiles et virements Interac) reste stable (**tableau 3a** et **tableau 4**). Presque tous les commerçants prévoient de continuer à accepter l'argent comptant.

3.1 Acceptation de l'argent comptant

Parmi les PME canadiennes ayant participé à l'enquête, 96 % acceptent l'argent comptant, ce qui en fait le mode de paiement le plus accepté (**tableau 3a**). Cette tendance est restée stable depuis 2015, malgré l'acceptation de plus en plus répandue des cartes de débit et de crédit au cours de la même période. Le taux d'acceptation de l'argent comptant est légèrement plus élevé pour les moyennes entreprises (98 %) que pour les petites entreprises (95 %). De plus, il existe peu de différences entre les industries, car au moins 95 % des entreprises de commerce de détail, de services de restauration et débits de boissons et d'autres services (sauf les administrations publiques) acceptent l'argent comptant. Ce résultat est cohérent avec ceux de Fung, Huynh et Kosse (2017) et de Welte et Wu (2023). L'Atlantique et le Québec ont obtenu les pourcentages les plus élevés, soit 100 % et 99 %

respectivement, mais le taux d'acceptation est d'au moins 95 % dans toutes les autres régions du Canada¹³.

Selon l'enquête de 2023, 8 % des commerçants acceptent seulement l'argent comptant dans leurs magasins physiques (**tableau 3b**). Ce résultat est identique à celui de l'enquête précédente, après une baisse de 14 points de pourcentage par rapport à 2018. Il indique que, même si les commerçants sont nombreux à accepter l'argent comptant, ils commencent également aussi à accepter d'autres modes de paiement. La part des entreprises n'acceptant que l'argent comptant est la plus élevée dans l'industrie des autres services (sauf les administrations publiques), avec 14 %, comparativement à 9 % dans les services de restauration et débits de boissons, et à 4 % dans le commerce de détail. La part des entreprises n'acceptant que l'argent comptant est inférieure ou égale à 10 % dans toutes les régions géographiques du **tableau 3b**, à l'exception du Québec, où elle est de 12 %.

Malgré un déclin de l'utilisation de l'argent comptant aux points de vente comme le décrivent Henry, Rusu et Shimoda (2024), la grande majorité (92 %) des commerçants et une proportion élevée de consommateurs (80 %) n'ont pas l'intention de cesser d'utiliser ce mode de paiement à l'avenir (**tableau 5**). Ce résultat est identique à celui de l'enquête précédente. La part des commerçants qui n'acceptaient plus l'argent comptant en 2023 est de 4 %, ce qui ressemble au résultat de l'enquête de 2021-2022.

Les résultats des recherches qualitatives indiquent également que les commerçants continueront à accepter les modes de paiement que les consommateurs préfèrent utiliser.

3.2 Acceptation stable des cartes

Dans l'ensemble, l'acceptation par les commerçants des cartes de débit et de crédit est restée stable en 2023 par rapport aux résultats de l'enquête de 2021-2022, avec un taux de 89 % pour les deux modes de paiement (**tableau 3a**). Les parts de tous les répondants qui acceptent les cartes de débit sans contact (CDSC) et les cartes de crédit sans contact (CCSC) restent également stables, à 83 % et 78 %, respectivement.

¹³ Comme indiqué à la fin de la section 2.3, ce résultat doit être interprété avec prudence en raison de la taille limitée de l'échantillon.

L'acceptation des cartes continue de varier en fonction de la taille des entreprises et de leur industrie, comme lors des enquêtes précédentes. Les taux d'acceptation des cartes de débit et de crédit sont inférieurs de 10 points de pourcentage pour les petites entreprises par rapport aux moyennes. Cet écart est similaire pour les CDSC, mais plus important pour les CCSC. L'acceptation des CDSC est de 80 % pour les petites entreprises et de 91 % pour les moyennes entreprises, tandis que l'acceptation des CCSC est de 74 % pour les petites entreprises et de 89 % pour les moyennes entreprises. Les taux d'acceptations des cartes de débit et de crédit par les commerçants de l'industrie des autres services (sauf les administrations publiques) sont les plus bas à 82 %, tandis que les taux des deux autres industries se situent entre 90 % et 95 %. Cet écart se creuse à nouveau pour les CDSC et les CCSC : le taux d'acceptation pour les deux modes de paiement est de 74 % pour les commerçants des autres services (sauf les administrations publiques), et de plus de 82 % pour les commerçants des industries du commerce de détail, et des services de restauration et des débits de boissons.

L'acceptation des cartes de débit est assez égale d'une région à l'autre. Le taux le plus bas (87 %) se trouve au Québec et le plus élevé (92 %), en Colombie-Britannique. Nous observons un écart plus important dans l'acceptation des cartes de crédit, avec une différence de 11 points de pourcentage entre la région ayant le taux le plus bas (le Québec, avec 82 %) et celle ayant le taux le plus élevé (la Colombie-Britannique, avec 93 %). Les taux d'acceptation des CDSC et des CCSC se situent généralement entre 80 % et 85 %, à deux exceptions près :

- pour les CDSC, le taux d'acceptation des commerçants de l'Atlantique est de 90 %, le plus élevé de tous les secteurs
- pour les CCSC, le taux d'acceptation des commerçants du Québec est de 73 %, le plus faible de tous les secteurs.

La proportion de commerçants qui acceptent l'argent comptant et les cartes de crédit et de débit reste également stable, à 84 % (**tableau 3b**). Les tendances indiquées ci-dessus s'inscrivent dans la même lignée que l'enquête de 2021-2022. Les trois modes de paiement sont acceptés par 80 % des petites entreprises, comparativement à 94 % des moyennes entreprises. Le taux d'acceptation de ces trois modes de paiement est le plus faible (78 %) chez les commerçants de l'industrie des autres services (sauf les administrations publiques), tandis que les taux des deux autres industries sont

supérieurs à 85 %. Par région, on constate à nouveau que les PME du Québec ont le plus faible taux d'acceptation de ces trois modes de paiement, soit 81 %, et que celles de l'Atlantique ont le taux le plus élevé, soit 90 %.

3.3 Taux d'acceptation : croissant pour les paiements mobiles, stable pour les chèques et les virements Interac

Les commerçants qui ont participé à l'enquête de 2023 ont également indiqué s'ils acceptaient les nouveaux modes de paiement, comme les virements Interac et les paiements mobiles, et les chèques qui bénéficient de nouvelles options de dépôt (**tableau 4**).

Le taux global d'acceptation des chèques est de 55 %, un résultat semblable à celui de l'enquête de 2021-2022, où le taux avait augmenté par rapport à 2018 (34 %), et où il avait baissé par rapport à 2015 (64 %). La stabilité du taux d'acceptation au cours des deux dernières enquêtes pourrait s'expliquer en partie par l'arrivée du dépôt des chèques aux guichets automatiques ou par voie électronique à l'aide d'appareils mobiles¹⁴. De nombreuses PME acceptent le dépôt de chèques par voie électronique. Par conséquent, cette nouvelle méthode pourrait avoir influencé le taux d'acceptation des chèques déclaré par les répondants.

Les moyennes entreprises sont plus nombreuses que les petites à accepter les chèques (59 % et 54 %, respectivement). Les commerçants des Prairies ont le taux d'acceptation des chèques le plus élevé, soit 69 %, tandis que ceux de l'Atlantique ont le taux le plus bas, soit 48 %. Parmi les industries, les entreprises des autres services (sauf les administrations publiques) affichent le taux d'acceptation des chèques le plus élevé, à savoir 64 %.

La part des entreprises acceptant les virements Interac a augmenté de 3 points de pourcentage pour atteindre 63 % en 2023, comparativement à 60 % en 2021-2022. Il s'agit du mode de paiement le plus accepté parmi les nouveaux modes présentés dans cette section. Les commerçants de l'Atlantique ont le taux d'acceptation le plus élevé (70 %), tandis que le Québec a le taux le plus bas (58 %). Parmi les trois industries, ce sont les PME du commerce de détail qui ont le taux d'acceptation des virements

¹⁴ Pour en savoir plus sur le dépôt des chèques à l'aide d'un appareil mobile, consulter cette [page du gouvernement du Canada](#).

Interac le plus élevé (69 %), suivies par celles des autres services (sauf les administrations publiques) [68 %]. Les petites entreprises sont plus nombreuses que les moyennes à accepter les virements Interac (64 % et 61 %, respectivement).

Les applications de paiement mobile continuent de gagner en popularité auprès des commerçants. Presque la moitié des PME (49 %) indiquaient accepter ce mode de paiement en 2023, ce qui correspond à une augmentation de 6 points de pourcentage par rapport à 2021-2022. Cette augmentation pourrait être attribuable à la demande croissante des consommateurs. Selon Yun et Olorundaré (2022), les taux de croissance annuels moyens du volume et de la valeur des paiements mobiles devraient atteindre respectivement 24 % et 25 % au cours des cinq prochaines années. En 2023, les entreprises de l'Ontario avaient le taux d'acceptation des paiements mobiles le plus élevé (58 %) de toutes les régions du pays. Les PME québécoises se classent au dernier rang, avec un taux de 29 %. L'industrie des services de restauration et des débits de boissons affiche le taux d'acceptation des paiements mobiles le plus élevé (57 %), suivi du commerce de détail (51 %) et des autres services (sauf les administrations publiques) [40 %]. Le taux d'acceptation des moyennes entreprises est également plus élevé (54 %) que celui des petites entreprises (47 %).

L'enquête de 2021-2022 comprenait une question sur l'acceptation des monnaies numériques privées par les commerçants¹⁵. Les résultats de l'enquête de 2023 semblent indiquer que le taux d'acceptation de ce mode de paiement reste inférieur à 5 %¹⁶. Ce pourcentage pourrait s'expliquer par les conclusions de Balutel et coll. (2022), qui soutiennent que les détenteurs de bitcoins les considèrent comme un moyen d'investissement plutôt que comme un mode de paiement. Les auteurs notent que seuls 9 % des détenteurs canadiens de bitcoins utilisent cette monnaie numérique pour effectuer des paiements.

3.4 Perception des commerçants quant au rendement des différents modes de paiement

Dans la phase 2 de l'enquête de 2023, les commerçants ont donné leur opinion sur le rendement des différents modes de paiement selon les cinq critères suivants : le coût de la main-d'œuvre, les frais, la rapidité, le risque de fraude et la fiabilité

¹⁵ Le bitcoin est l'exemple de monnaie numérique donné dans le questionnaire de l'enquête.

¹⁶ En raison du faible nombre de réponses sur ce mode de paiement, les estimations relatives à son acceptation sont sujettes à des marges d'erreur élevées.

(**graphique 1**). Comme seulement 112 commerçants ont participé à la phase 2, cette analyse doit être interprétée avec prudence et considérée comme directionnelle. La représentativité et la taille de l'échantillon sont limitées. Les commerçants ont déclaré que :

- l'argent comptant est le mode de paiement le plus fiable et dont les frais sont les plus faibles, mais il entraîne les coûts de main-d'œuvre les plus élevés¹⁷
- les cartes de débit entraînent les coûts de main-d'œuvre les plus bas et sont vues comme le mode de paiement le plus rapide pour les transactions aux points de vente
- les cartes de crédit présentent les frais les plus élevés et le risque de fraude le plus important
- les virements Interac ont des frais, des risques et une fiabilité similaires aux cartes de débit, mais leurs coûts de main-d'œuvre sont plus élevés
- les chèques sont le mode de paiement le moins fiable et le moins rapide

Les cartes de débit (y compris les CDSC) sont le mode de paiement qui reçoit les meilleures notes en ce qui concerne la rapidité. Ce résultat peut s'expliquer par l'augmentation de l'acceptation des cartes de débit pendant la pandémie de COVID-19 et par l'amélioration du processus de paiement par CDSC. L'enquête sur les modes de paiement de 2022 (Henry, Rusu et Shimoda, 2024) indique une augmentation à long terme du volume et de la valeur des paiements par carte sans contact. En se basant sur des données recueillies en Pologne, Polasik (2013) souligne que les cartes sans contact en mode hors ligne et sans impression de bordereaux papier sont le premier mode de paiement électronique populaire qui est plus rapide que l'argent comptant.

3.5 Argent comptant conservé sur place

¹⁷ Selon l'enquête de 2023, l'argent comptant serait le mode de paiement le plus fiable (c.-à-d. le moins susceptible aux défaillances). Cette opinion pourrait découler des pannes d'électricité généralisées qui ont eu lieu au Québec et en Ontario après une tempête de verglas en avril 2023. Pendant ces pannes, l'argent comptant était le seul mode de paiement stable et irremplaçable. Comparativement aux cartes ou aux chèques, l'argent comptant est le seul moyen de paiement qui peut être accepté dans une telle situation d'urgence.

L'enquête de 2023 comportait une nouvelle question sur le montant d'argent comptant que les commerçants disent avoir sur place au début de chaque journée de travail. Les montants moyens et médians sont aussi présentés au **tableau 6**.

Les réponses révèlent que 72 % des commerçants conservent de l'argent comptant dans leurs locaux. Ce chiffre varie d'environ 10 points de pourcentage selon la taille, l'industrie, le type de milieu et la région des entreprises. Plus précisément, 81 % des moyennes entreprises conservent de l'argent sur place tandis que seulement 68 % des petites entreprises le font. Le taux est similaire pour les PME des industries du commerce de détail et des services de restauration et des débits de boissons, avec environ 80 %, soit à peu près 20 points de pourcentage de plus que celui des autres services (sauf les administrations publiques), qui se situe à 58 %. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que les commerçants de cette dernière industrie ne disposent pas d'un lieu de travail fixe et ne conservent donc pas d'argent comptant dans un endroit précis¹⁸. Les entreprises des milieux ruraux sont plus susceptibles de conserver de l'argent comptant sur place avec 81 %, soit environ 11 points de pourcentage de plus que celles des milieux urbains avec 70 %. Enfin, c'est au Québec que la plus grande proportion de commerçants conserve de l'argent sur place (79 %), tandis que c'est en Colombie-Britannique qu'ils le font le moins (66 %).

Le montant moyen d'argent comptant conservé dans les locaux des entreprises s'établit à 648 \$ et les fluctuations entre les variables démographiques sont beaucoup plus importantes dans ce cas. Les moyennes entreprises indiquent conserver 967 \$, soit presque deux fois le montant conservé par les petites entreprises. Les entreprises des services de restauration et des débits de boissons sont celles qui conservent le plus d'argent comptant, soit 912 \$ en moyenne, ce qui représente environ le double des 455 \$ conservés par les entreprises des autres services (sauf les administrations publiques). Enfin, les entreprises des milieux ruraux conservent plus d'argent comptant que les entreprises des milieux urbains, et le montant moyen le plus élevé par région revient aux entreprises du Québec, tandis que le montant moyen le plus faible revient aux entreprises de l'Atlantique.

Les variations entre les montants médians d'argent comptant conservé sur place sont beaucoup plus faibles. Les commerçants ont indiqué que le montant médian d'argent comptant conservé dans leurs locaux est de 200 \$ dans toutes les strates démographiques, sauf dans deux cas : les moyennes entreprises (250 \$) et les

¹⁸ Pour plus de détails sur cette industrie, voir le tableau 1.

commerçants de l'Atlantique (240 \$). De plus, le montant médian est beaucoup plus bas que la moyenne. Étant donné que la moyenne est extrêmement sensible aux valeurs aberrantes, ce résultat signifie qu'une petite proportion de répondants ont indiqué conserver des montants relativement élevés d'argent comptant.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que la plupart des PME conservent de l'argent comptant dans leurs locaux. Le montant moyen varie en fonction de la strate, les entreprises de taille moyenne, celles des milieux ruraux et celles de l'industrie des services de restauration et des débits de boissons indiquant un montant plus élevé. La valeur médiane varie très peu.

4 Conclusion

Les résultats de l'enquête de 2023 sont principalement basés sur un échantillon représentatif de PME canadiennes et comprennent des données qualitatives recueillies auprès d'un sous-ensemble de ces répondants. Les résultats décrits dans la section 3 indiquent que les taux d'acceptation de l'argent comptant, des cartes de débit et des cartes de crédit sont stables par rapport aux taux rapportés dans l'enquête de 2021-2022. De plus, ces trois modes de paiement continueront probablement d'être acceptés aux points de vente.

Notre raisonnement repose sur deux observations. En premier lieu, les groupes de discussion et les entretiens approfondis confirment que les commerçants continueront d'accepter les modes de paiement que les consommateurs choisissent d'utiliser. Les récentes enquêtes menées par la Banque auprès des consommateurs montrent que l'argent comptant continuera d'être utilisé aux points de vente. En deuxième lieu, les commerçants continuent de voir l'argent comptant comme un mode de paiement très fiable qui entraîne peu de frais, comme l'indique la section 3.4. L'acceptation de l'argent comptant par les entreprises canadiennes est restée stable dans les enquêtes réalisées depuis 2015. Cela prouve que, malgré l'acceptation croissante des modes de paiement numériques et novateurs, l'argent comptant est encore régulièrement utilisé.

La Banque continue d'adopter une vision globale des paiements de détail au Canada et surveille à la fois les habitudes des commerçants et des consommateurs, ainsi que la transformation numérique de l'économie (Dong, Fudurich et Suchanek, 2017; Lane, 2021*b*). Les données collectées dans le cadre des prochaines enquêtes permettront à

la Banque de mieux comprendre la situation de l'argent comptant et des autres modes de paiement au pays.

5 Tableaux et graphiques

Tableau 1 – Industries visées par l’enquête sur les modes de paiement acceptés par les commerçants en 2023

Code SCIAN	Description
Commerce de détail général (44)	
441	Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage
445	Magasins d’alimentation
449	Détaillants de meubles, accessoires de maison, appareils électroniques et ménagers
Commerce de détail spécialisé (45)	
455	Détaillants de marchandises diverses
459	Détaillants d’articles de sport et de passe-temps et d’instruments de musique et de détails divers
Services de restauration et débits de boissons (722)	
72231	Services de restauration contractuels
72232	Traiteurs
72233	Cantines et comptoirs mobiles
7224	Débits de boissons alcoolisées
7225	Restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint
Autres services (sauf les administrations publiques) [81]	
8111	Réparation et entretien de véhicules automobiles
8112	Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision
8114	Réparation et entretien d’articles personnels et ménagers
8121	Services de soins personnels
81221	Salons funéraires
81232	Services de nettoyage à sec et de blanchissage (sauf le libre-service)

Remarque : Pour l’enquête de 2023, nous avons ciblé les entreprises correspondant aux codes SCIAN à deux et trois chiffres. Plus précisément, nous avons ciblé les codes SCIAN 44, 45, 722 et 81. Le tableau ci-dessus fournit des descriptions des industries correspondant aux codes SCIAN de trois à cinq chiffres afin de mieux montrer la composition de l’échantillon. Voir le rapport de Statistique Canada (2022) pour en savoir plus. Notez que les industries visées dans l’enquête de 2023 sont les mêmes que dans celle de 2021-2022 (Welte et Wu, 2023), mais que leurs codes sont différents à cause d’une mise à jour du SCIAN en 2022.

Tableau 2 – Composition des échantillons des enquêtes de 2021-2022 et 2023

	Non pondéré		Pondéré	
	2021-2022	2023	2021-2022	2023
Employés				
0 à 5	69	58	74	71
6 à 49	31	42	26	29
Industrie				
Commerce de détail (44 et 45)	52	44	47	47
Services de restauration et débits de boissons (722)	22	28	19	22
Autres services (sauf les administrations publiques) [81]	26	27	34	32
Milieu				
Urbain	65	78	85	85
Rural	35	22	15	15
Région				
Colombie-Britannique	13	14	14	14
Prairies	23	17	18	18
Ontario	35	39	38	39
Québec	18	24	24	24
Atlantique	8	6	6	6

Remarque : Les coefficients de pondération ont été déterminés selon la méthodologie de Chen et Shen (2017), élaborée pour l'enquête de 2015. Les chiffres fournis dans les colonnes représentent des pourcentages.

Tableau 3a – Acceptation par les commerçants des modes de paiement les plus courants

	Argent comptant	Cartes de débit	CDSC	Cartes de crédit	CCSC
Globalement					
2015	94	67		66	
2018	96	67		68	
2021-2022	97	88	81	88	81
2023	96	89	83	89	78
Employés					
0 à 5	95	86	80	85	74
6 à 49	98	96	91	96	89
Industrie					
Commerce de détail (44 et 45)	95	93	86	92	82
Services de restauration et débits de boissons (722)	96	91	91	90	81
Autres services (sauf les administrations publiques) [81]	97	82	74	82	70
Milieu					
Urbain	96	89	83	89	77
Rural	100	88	86	88	84
Région					
Colombie-Britannique	96	92	83	93	80
Prairies	95	90	82	91	79
Ontario	95	89	83	89	80
Québec	99	87	82	82	73
Atlantique	100	90	90	90	84

Remarque : Le tableau ci-dessus compare les taux d'acceptation des modes de paiement, en pourcentage, des enquêtes menées en 2015 (Kosse et coll., 2017), en 2018 (Huynh, Nicholls et Nicholson, 2019), en 2021-2022 (Welte et Wu, 2023) et en 2023. Des divergences peuvent exister entre les enquêtes (p. ex., en raison de différences dans les méthodes d'enquête, la conception du questionnaire et les versions du SCIAN). Toutes les estimations sont calculées en utilisant les pondérations de l'enquête. Le sigle « CDSC » désigne les cartes de débit sans contact, et « CCSC », les cartes de crédit sans contact. Les taux d'acceptation des paiements par carte sans contact sont calculés selon les réponses de l'ensemble des commerçants ayant participé à l'enquête (et non seulement des commerçants ayant répondu qu'ils acceptent les paiements par carte). Les valeurs de l'enquête de 2021-2022 et de l'enquête de 2023 indiquent le pourcentage d'acceptation dans les magasins physiques. Les valeurs de l'enquête de 2018 indiquent le pourcentage d'acceptation dans les magasins physiques et en ligne.

Tableau 3b – Comparaison entre les commerçants acceptant uniquement l’argent comptant et les commerçants acceptant l’argent comptant, les cartes de débit et les cartes de crédit

	Argent comptant seulement	Argent comptant, cartes de débit et cartes de crédit
Globalement		
2018	22	61
2021-2022	8	84
2023	8	84
Employés		
0 à 5	11	80
6 à 49	X	94
Industrie		
Commerce de détail (44 et 45)	4*	87
Services de restauration et débits de boissons (722)	9*	86
Autres services (sauf les administrations publiques) [81]	14	78
Milieu		
Urbain	8	84
Rural	11*	88
Région		
Colombie-Britannique	X	88
Prairies	X	85
Ontario	8*	84
Québec	12*	81
Atlantique	10*	90

Remarque : Le tableau ci-dessus compare les enquêtes sur les modes de paiement acceptés par les commerçants menées en 2018 (Huynh, Nicholls et Nicholson, 2019), en 2021-2022 (Welte et Wu, 2023) et en 2023. Des divergences peuvent exister entre les enquêtes (p. ex., en raison de différences dans les méthodes d’enquête, la conception du questionnaire et les versions du SCIAN). Toutes les estimations sont calculées en utilisant les pondérations de l’enquête. Les valeurs de l’enquête de 2021-2022 et de l’enquête de 2023 indiquent le pourcentage d’acceptation dans les magasins physiques. Les

valeurs de l'enquête de 2018 indiquent le pourcentage d'acceptation dans les magasins physiques et en ligne. Les estimations pour l'argent comptant seulement marquées d'un astérisque doivent être interprétées avec prudence en raison des marges d'erreur élevées. Les estimations pour l'argent comptant seulement pour la Colombie-Britannique et les Prairies, ainsi que pour les moyennes entreprises, sont remplacées par un X, conformément aux directives de Statistique Canada (2020).

Tableau 4 – Acceptation par les commerçants des chèques et des modes de paiement novateurs

	Chèques	Virements Interac	Paiements mobiles
Globalement			
2015	64		5
2018	34	36	18
2021-2022	54	60	43
2023	55	63	49
Employés			
0 à 5	54	64	47
6 à 49	59	61	54
Industrie			
Commerce de détail (44 et 45)	62	69	51
Services de restauration et débits de boissons (722)	28	42	57
Autres services (sauf les administrations publiques) [81]	64	68	40
Milieu			
Urbain	54	63	50
Rural	65	64	45
Région			
Colombie-Britannique	55	54	52
Prairies	69	68	52
Ontario	52	66	58
Québec	53	58	29
Atlantique	48	70	53

Remarque : Le tableau ci-dessus compare les taux d'acceptation des modes de paiement des enquêtes menées en 2015 (Kosse et coll., 2017), en 2018 (Huynh, Nicholls et Nicholson, 2019) et en 2021-2022 (Welte et Wu, 2023). Des divergences peuvent exister entre les enquêtes (p. ex., en raison de différences dans les méthodes d'enquête, la conception du questionnaire et les versions du SCIAN).

Toutes les estimations sont calculées en utilisant les pondérations de l'enquête. Les valeurs de l'enquête de 2021-2022 indiquent le pourcentage d'acceptation dans les magasins physiques. Les valeurs de l'enquête de 2018 indiquent le pourcentage d'acceptation dans les magasins physiques et en ligne. Les chiffres fournis dans les colonnes représentent des pourcentages.

Tableau 5 – Intentions des commerçants et des consommateurs de cesser d'utiliser**l'argent comptant**

	Ont déjà cessé	D'ici 5 ans	Dans plus de 5 ans	Aucune intention	Ne savent pas
2018					
Commerçants	5	8	2	85	
Consommateurs	7	5	3	85	
2021-2022					
Commerçants	3	3	1	92	2
Consommateurs	14	6	2	79	
2022-2023					
Commerçants	4*	X	X	92*	1
Consommateurs	13	5	1	80	

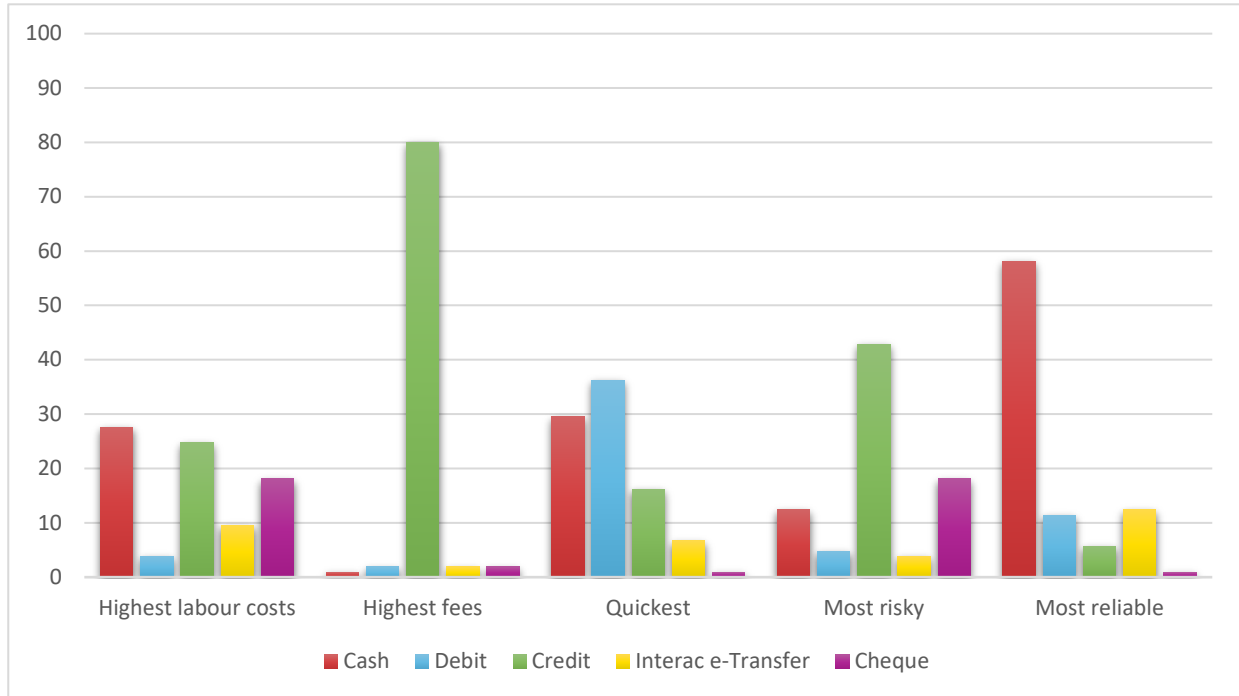
Remarque : Le tableau ci-dessus compare les intentions des commerçants et des consommateurs par rapport à l'abandon ou non de l'argent comptant. Les données sur les commerçants proviennent de Huynh, Nicholls et Nicholson (2019; pour 2018) et de Welte et Wu (2023; pour 2021-2022). Les données sur les consommateurs proviennent de Huynh, Nicholls et Nicholson (2019; pour 2018), de Henry, Shimoda et Zhu (2021; pour 2021-2022) et de Henry, Rusu et Shimoda (2024; pour 2022-2024). Toutes les estimations sont calculées en utilisant les pondérations de l'enquête. Les commerçants qui ont répondu qu'ils n'acceptaient pas l'argent sont classés dans la catégorie « Ont déjà cessé ». On a demandé aux autres commerçants si leur entreprise avait l'intention de cesser d'accepter l'argent comptant. Ils devaient choisir parmi les réponses suivantes : (i) « Non, l'entreprise n'a pas l'intention de cesser d'accepter de l'argent »; (ii) « Oui, au cours de la prochaine année »; (iii) « Oui, probablement pas l'année prochaine, mais dans les 5 prochaines années »; (iv) « Oui, mais dans plus de 5 ans »; ou (v) « Je ne sais pas ». Les estimations marquées d'un astérisque doivent être interprétées avec prudence en raison des marges d'erreur élevées. Des estimations ont été remplacées par un X pour les colonnes « D'ici 5 ans » et « Dans plus de 5 ans », conformément aux directives de Statistique Canada (2020). Les chiffres fournis dans les colonnes représentent des pourcentages.

Tableau 6 – Argent comptant conservé sur place par les commerçants

	Pourcentage de commerçants disposant d'argent comptant	Montant conservé (\$)	
		Moyenne*	Médiane
Globalement	72	648	200
Employés			
0 à 5	68	521	200
6 à 49	81	967	250
Industrie			
Commerce de détail (44 et 45)	80	640	200
Services de restauration et débits de boissons (722)	77	912	200*
Autres services (sauf les administrations publiques) [81]	58	455	200
Milieu			
Urbain	70	565	200
Rural	81	1 051	200
Région			
Colombie-Britannique	66	X	200
Prairies	71	561	200*
Ontario	70	587	200
Québec	79	788	200*
Atlantique	74	428	240*
N =	780	582	

Remarque : Toutes les estimations sont calculées en utilisant les pondérations de l'enquête. Les montants moyens et médians sont calculés à partir de la part de commerçants qui conservent de l'argent comptant dans leurs locaux. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. À l'exception des montants de la ligne « Globalement », tous les montants de la colonne « Moyenne » et ceux de la colonne « Médiane » qui sont marqués d'un astérisque doivent être interprétés avec prudence en raison des marges d'erreur élevées. L'estimation du montant moyen pour la Colombie-Britannique est remplacée par un X, conformément aux directives de Statistique Canada (2020).

Graphique 1 – Perception du rendement des différents modes de paiement par les commerçants



Highest labour costs	Coûts de main-d'œuvre les plus élevés
Highest fees	Frais les plus élevés
Quickest	Mode le plus rapide
Most risky	Mode le plus risqué
Most reliable	Mode le plus fiable
Cash	Argent comptant
Debit	Cartes de débit
Credit	Cartes de crédit
Interac e-Transfer	Virements Interac
Cheque	Chèques

Remarque : Les données proviennent de la phase 2 de l'enquête de 2023. Les pondérations de l'enquête ne sont pas utilisées. Étant donné que le sous-échantillon de commerçants ayant répondu à ces questions est limité (112 répondants) et n'est pas pondéré, ces résultats peuvent ne pas être représentatifs de la population entière de commerçants et sont sujets à des marges d'erreur élevées. Ils doivent être interprétés avec prudence et considérés comme directionnels, en raison de la représentativité et de la taille limitées de l'échantillon.

Bibliographie

Arango, C. et V. Taylor. 2008. « Merchant Acceptance, Costs, and Perceptions of Retail Payments: A Canadian Survey », document d'analyse du personnel 2008-12 de la Banque du Canada.

Balutel, D., W. Engert, C. Henry, K. P. Huynh et M. Voia. 2022. « Private Digital Cryptoassets as Investment? Bitcoin Ownership and Use in Canada, 2016–2021 », document de travail du personnel 2022-44 de la Banque du Canada.

Chen, H. et Q. R. Shen. 2017. « The Bank of Canada 2015 Retailer Survey on the Cost of Payment Methods: Calibration for Single-Location Retailers », rapport technique 109 de la Banque du Canada.

Chen, H., W. Engert, K. P. Huynh, D. O'Habib, J. Wu et J. Zhu. 2022. « Cash and COVID-19: What Happened in 2021 », document d'analyse du personnel 2022-8 de la Banque du Canada.

Dong, W., J. Fudurich et L. Suchanek. 2017. « Digital Transformation in the Service Sector: Insights from Consultations with Firms in Wholesale, Retail and Logistics », note analytique du personnel 2017-19 de la Banque du Canada.

Fung, B., K. P. Huynh et A. Kosse. 2017. « Acceptance and Use of Payments at the Point of Sale in Canada », Revue de la Banque du Canada, automne 2017, p. 14–26.

Henry, C., D. Rusu and M. Shimoda. 2024. « 2022 Methods-of-Payment Survey Report: Cash Use Over 13 Years », document d'analyse du personnel 2024-1 de la Banque du Canada.

Huynh, K. P., G. Nicholls et M. W. Nicholson. 2019. « 2018 Merchant Acceptance Survey », note analytique du personnel 2019-31 de la Banque du Canada.

Huynh, K. P., G. Nicholls et O. Shcherbakov. 2022. « Equilibrium in Two-Sided Markets for Payments: Consumer Awareness and the Welfare Cost of the

- Interchange Fee », document de travail du personnel 2022-15 de la Banque du Canada.
- Kosse, A., H. Chen, M.-H. Felt, V. Dongmo Jiongo, K. Nield et A. Welte. 2017. « The Cost of Point-of-Sale Payments in Canada », document d'analyse du personnel 2017-4 de la Banque du Canada.
- Lane, T. 2021a. « Les paiements dans l'après-pandémie : place à l'innovation », discours (diffusion Web) de Timothy Lane, Institut de valorisation des données, Montréal, Québec, 20 février.
- Lane, T. 2021b. « La transformation numérique et la résilience de l'économie canadienne », discours prononcé par vidéoconférence devant les membres d'Advocis des sections de l'Ouest canadien, Edmonton, Vancouver et Winnipeg, 10 juin.
- Polasik, M. 2013. « The Use of Electronic Distribution Channels of Banking Services in Poland », *Copernican Journal of Finance & Accounting* 2 (1), p. 139–152.
- Rochet, J. et J. Tirole. 2006. « Two-Sided Markets: A Progress Report », *The RAND Journal of Economics* 35 (3), p. 645–667.
- Starr, M. A. 2012. « Qualitative and Mixed-Methods Research in Economics: Surprising Growth, Promising Future », *Journal of Economic Surveys* 28 (2), p. 238–264.
- Statistique Canada. 2020. « Guide de l'Enquête sur la population active ».
- Statistique Canada. 2022. « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2022, version 1.0 ».
- Welte, A. 2017. « The Bank of Canada 2015 Retailer Survey on the Cost of Payment Methods: Sampling », rapport technique du personnel 108 de la Banque du Canada.
- Welte, A. et J. Molnar. 2020. « The Market for Acquiring Card Payments from Small and Medium-Sized Canadian Merchants », document d'analyse du personnel 2020-5 de la Banque du Canada.
- Welte, A. et J. Wu. 2023. « The 2021–22 Merchant Acceptance Survey Pilot Study », document d'analyse du personnel 2023-1 de la Banque du Canada.
- Yun, S. et A. Olorundaré. 2022. « Rapport canadien sur les modes et les tendances de paiement 2022 », Paiements Canada, octobre 2023.